



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité du *Canton de Gore*
AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Veuillez noter que lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025, le **RÈGLEMENT NUMÉRO 274 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**, a été adopté.

Ce règlement est disponible pour consultation pendant les heures habituelles d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité au www.cantondgore.qc.ca/fr/publications/reglements.

Donné à Gore, Qc.
16^e jour de décembre 2025

Sarah Channell
Greffière-trésorière